



@ Roland Clerc

La marmotte *Marmota marmota*

La marmotte est le plus grand dormeur parmi les animaux sauvages du Valais. Elle vit naturellement dans les prairies dépourvues d'arbres au-dessus de la limite des forêts. En Valais, la marmotte est surtout présente entre 2200 et 2600 mètres d'altitude. Comme les possibilités de protection sont rares dans ces zones subalpines et alpines, la marmotte creuse un terrier pour se protéger des prédateurs et des conditions climatiques de l'hiver.

Les marmottes mâles et femelles sont presque identiques et se distinguent à peine à distance. Les mâles sont néanmoins en principe un peu plus grands et plus lourds. Les femelles allaitantes peuvent parfois être reconnues grâce à leurs mamelles. Leur poids varie fortement au cours de l'année. Les épaules musclées et fortes et les pattes munies de grosses griffes sont frappantes chez la marmotte.



@ Roland Clerc

Caractéristiques de la marmotte

Poids	3-6 kg (poids vif)
Habitat/répartition	Prairies des niveaux alpins et subalpins
Période de reproduction	Avril/mai
Gestation	33 jours
Mise bas	Mai/juin
Nombre de petits	2-3 marmottons
Allaitement	4-5 semaines
Alimentation	Herbivore
Prédateurs naturels	Aigle royal, renard

Vie sociale en famille

Ces animaux diurnes vivent en familles composées des parents, des jeunes de l'année en cours et des années antérieures. Les grandes familles présentent un avantage pour la thermorégulation durant l'hibernation. Grâce à leur grande taille, les animaux âgés contribuent grandement à maintenir le niveau de chaleur de toute la famille. En été, les grandes familles sont plutôt un inconvénient en raison de la concurrence pour la nourriture. C'est pourquoi de très nombreux animaux s'éloignent à l'âge de 3 ans environ et cherchent leur propre territoire pour fonder leur propre famille.

Hibernation

De fin septembre à mi-avril/début mai, les marmottes hibernent. Dans une chambre de leur terrier tapissée de foin, elles vivent sur les réserves de graisse accumulées avant l'automne et perdent jusqu'à 50% de leur poids. La température de leur corps descend jusqu'à 3 °C. Toutes les deux semaines, les animaux se réveillent et relancent leur circulation et la température de leur corps presque au niveau estival pour un jour environ.

Gestion de la marmotte

2024



© Roland Clerc

Répartition, effectif et dynamique des populations

Les marmottes sont présentes partout en Valais dans les habitats alpins et subalpins adéquats. Les sols profonds permettent aux marmottes de creuser de vastes terriers. Les pentes exposées au sud sont particulièrement prisées en raison de la fonte des neiges précoce au printemps et de la plus longue période de végétation. Les marmottes sont adaptées aux rudes conditions alpines, mais relativement sensibles à la chaleur si bien qu'on ne les trouve jamais au-dessous de 800 mètres d'altitude.

Leur population a augmenté dans tout l'espace alpin suisse depuis le milieu du siècle dernier. La délimitation des territoires et les mécanismes sociaux au sein des familles empêchent néanmoins une croissance excessive de la population. Le mauvais temps, les prédateurs et une pression de chasse trop importante peuvent entraîner localement de fortes baisses des effectifs.

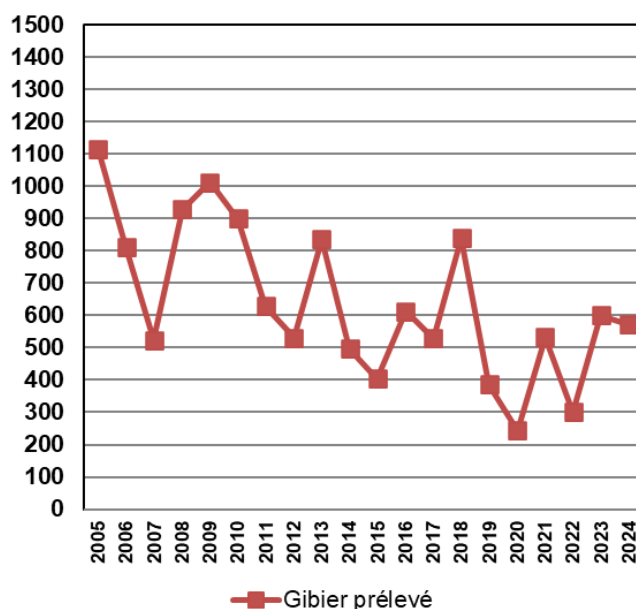
Conflits

En creusant leurs terriers, les marmottes peuvent provoquer des dommages aux prairies et aux pâturages. La présence des terriers entrave l'exploitation agricole et augmente les risques d'accident pour le bétail. Leurs galeries peuvent également porter atteinte à des cabanes de montagne ou autres infrastructures. La population est régulée en conséquence lors de problèmes locaux.



© Roland Clerc

Gibier prélevé



Marmotte – chasse

Les marmottes sont avant tout chassées pour leur viande et leur graisse (fabrication de baumes). On observe en général un fort recul de l'intérêt pour la chasse à la marmotte. En principe, les chasseurs et chasseuses peuvent prélever cinq marmottes durant la chasse haute ordinaire. Les marmottes de l'année sont protégées. Durant la deuxième semaine de la chasse haute (fin septembre/début octobre), les animaux sont déjà en hibernation dans les zones plus élevées et échappent donc à la chasse. Dans la vallée de Saas, les marmottes bénéficient d'une protection régionale en vertu d'une réglementation particulière. La diminution des tirs au niveau cantonal, s'explique notamment par le manque d'intérêt pour ce type de chasse.